

Procès-verbal
De la séance du 3 mai 2023 à 18h00
À la salle du Conseil communal de Lausanne
Place de la Palud 2 - Lausanne

Ordre du jour

1. Élection du nouveau vice-président
2. Appel
3. Communication du vice-président.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022
5. Assermentation des nouveaux·elles délégué·e·s et délégué·e·s suppléant·e·s
6. Préavis N°6 / 2021-2026 – Rapport de gestion 2022
7. Préavis N°7 / 2021-2026– Comptes de l'exercice 2022
8. Motion, postulat, interpellation
9. Divers

1. Élection

L'ordre du jour ayant été dûment modifié avant la séance, il est procédé à l'élection d'un vice-président. Monsieur Jean-Claude Favre, se porte candidat à la vice-présidence. Il est élu à l'unanimité.

2. Appel

19 délégué·e·s et 2 suppléant·e·s sont présent·e·s, le quorum est atteint. 14 personnes se sont excusées (délégué·e·s et suppléant·e·s ad hoc) + 2 absents. La majorité est à 12 voix.

3. Communication du vice-président

Le vice-président ouvre la séance en saluant les membres présents. Il excuse Mme Masméjan pour son absence.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022

Une modification de la date sur l'en-tête a été demandée.

5. Assermentation des nouveaux·elles délégué·e·s et délégué·e·s suppléant·e·s du CIT

Ont prêté serment, conformément à la Loi sur les Communes du 28 février 1956 :

| | Délégué·e·s | | Suppléant·e·s | | | |
|---|--------------------|---------------|----------------------|---------------|--------------|----------------------|
| | <i>Nom</i> | <i>Prénom</i> | <i>Nom</i> | <i>Prénom</i> | <i>Titre</i> | <i>Localité</i> |
| 1 | Maisières | Fabrice | | | CC | Belmont-sur-Lausanne |
| 2 | Besson | Daniel | | | CM | Mont-sur-Lausanne |
| 3 | Campiche Rüegg | Evelyne | | | CC | Pully |
| 4 | | | Reigner | Philippe | CC | Pully |

SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DES TAXIS DU 3 MAI 2023

Doivent encore être assermenté-e-s :

| | <u>Délégué-e-s</u> | | <u>Suppléant-e-s</u> | | | |
|----|--------------------|---------------|----------------------|---------------|--------------|-----------------|
| | <i>Nom</i> | <i>Prénom</i> | <i>Nom</i> | <i>Prénom</i> | <i>Titre</i> | <i>Localité</i> |
| 1 | | | Greiner | Nathalie | M | Belmont/Lsne |
| 2 | | | Jaton | Nathalie | M | Crissier |
| 3 | | | Chapuisat | Pierre-Albert | CC | Ecublens |
| 4 | Company | Xavier | | | M | Lausanne |
| 5 | Conscience | Pierre | | | CC | Lausanne |
| 6 | | | Moeschler | Emilie | M | Lausanne |
| 7 | | | Maillard | Mathilde | CC | Lausanne |
| 8 | | | Fahmy | Olivia | CC | Lausanne |
| 9 | | | Timofte | Anaïs | CC | Lausanne |
| 10 | | | Parolini-Sutter | Eliane | CC | Le Mont/Lsne |
| 11 | | | Khelidj | Mohammed | CC | Paudex |
| 12 | | | Cordeiro | André | CC | Renens |

6. Préavis N° 6 / 2021-2026 – Rapport de gestion 2022

Le vice-président ouvre la discussion.

Mme Perez Chevallaz s'étonne du nombre faible de courses qui ont été distribuées par le biais de l'application en comparaison avec le nombre total de courses et s'interroge si l'application est bien utilisée.

M. Hildbrand indique que les chiffres sont fournis par Taxi Services Sàrl qui distingue les courses distribuées via le central et par l'application. Il précise que les chiffres sont faibles comparés à ceux d'une application type Uber qui est le seul moyen d'avoir une course et ajoute que les publics cibles ne sont pas les mêmes. Les chiffres devraient augmenter ces prochaines années.

Décision

La parole n'étant plus demandée, le préavis N° 6 / 2021-2026 – Rapport de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité.

7. Préavis N° 7 / 2021 – 2026 – Comptes de l'exercice 2022

Le vice-président ouvre la discussion.

M. Veraguth souhaite connaître les questions posées lors de la commission de gestion.

M. Favre, en réponse, informe que le Comité de direction a passé en revue les différents postes de charges et de revenus et que les aides financières apportées par la Ville de Lausanne en raison de la pandémie ont été discutées.

Décision

La parole n'étant plus demandée, le préavis N° 7 / 2021-2026 – Comptes de l'exercice 2022 est approuvé à l'unanimité.

8. Motion, postulat, interpellation

Mme Devallonné-Dinbali a déposé une interpellation ; elle se questionne sur la vérification et le suivi de l'application des divers règlements qui régissent les taxis et les VTC.

M. Hildbrand propose d'envoyer l'interpellation avec le procès-verbal qui sera distribué à l'ensemble des membres du Conseil intercommunal et une réponse sera apportée par le Comité de direction lors de la prochaine assemblée.

9. Divers

M. Kuonen se demande si le Comité de direction a eu l'occasion de discuter avec la police et les communes avoisinantes concernant la circulation pour les taxis dans toutes les rues des localités en rapport avec la problématique des personnes à mobilité réduite.

M. Hildbrand répond que le Comité de direction a décidé de proposer une formation destinée aux chauffeurs de taxi concessionnés. Il précise que ce dossier a été confié à Mme Felley. Pour ce qui concerne l'accessibilité de certaines zones aux taxis, cette question doit être traitée à l'interne des communes membres, étant précisé que l'usage accru du domaine public est de leur unique compétence.

M. Kurt informe qu'à partir de la rentrée, son collègue M. Fiorelli le remplacera au sein du conseil intercommunal des taxis. Il informe l'assemblée que la municipalité de Prilly a décidé, afin de faciliter l'accès aux taxis pour les personnes à mobilité réduite de créer, des places de parc dans le quartier de Mont-Goulin.

Mme Devallonné-Dinbali demande si le Comité de direction a connaissance d'une communication adressée aux exploitant-e-s de taxis les informant de la nouvelle limitation à 118 gr/km des émissions de CO², par le SIT ou par le Canton ?

M. Hildbrand indique qu'un courrier a été transmis à l'ensemble des VTC, mais que le Comité de direction n'en a pas reçu de copie. Il rappelle que le préavis n°18/2016-202, relatif à la révision partielle du RIT qui prévoyait que tous les véhicules affectés à un service de taxis ne devront plus émettre de CO² d'ici au 1^{er} juillet 2025, a été approuvé à l'unanimité par le Conseil intercommunal montrant ainsi son soutien à la politique initiée par le Comité de direction. Pour mémoire, ce dernier s'est fixé comme objectif une neutralité des émissions de carbone à l'horizon 2025 pour l'ensemble des véhicules. Ainsi, tous les véhicules affectés à un service de taxis ne devront plus émettre de CO² d'ici au 1^{er} juillet 2025. Toutefois, le propriétaire d'un véhicule affecté entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} juillet 2021 bénéficiera d'une prolongation de délai au 1^{er} juillet 2027.

Mme Devallonné-Dinbali se demande si le Comité de direction envisage à l'avenir d'indiquer les éléments de la loi cantonale en lien avec le règlement intercommunal dans ses communications.

M. Hildbrand répond que dans le cas d'espèce, la limitation décidée par le Canton n'a pas été communiquée au SIT au préalable. Une réflexion sera menée pour communiquer auprès des taxis de l'Association sur l'impact d'une modification de la loi cantonale ou d'une décision de l'autorité cantonale sur le RIT.

Mme Devallonnée-Dinbali souhaite connaître les règles applicables en matière d'émission de CO² aux taxis lausannois et comment elles seront contrôlées.

M. Hildbrand informe que la loi cantonale régit l'ensemble des personnes exerçant une activité de transport professionnelle de chauffeur. Le Canton édicte ainsi des règles qui sont propres aux VTC et dont il doit contrôler leur respect. Les communes sont compétentes pour traiter de la question des taxis, soit les VTC qui ont un usage accru du domaine public. Par cette compétence, d'autres exigences peuvent être imposées aux titulaires de concession. Ainsi, les taxis de l'Association devront dans un premier temps se conformer aux limitations cantonales. Ces dernières seront contrôlées lors du renouvellement des autorisations ou auparavant. Pour ce point, il faut interroger l'autorité compétente, soit la Police cantonale du commerce. Pour le respect de zéro émission de CO² pour les taxis de l'Association, dès le 1^{er} juillet 2025, ce contrôle sera effectué systématiquement lors du renouvellement des concessions, ainsi que lors de l'affectation d'un nouveau véhicule au service de taxis.

SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DES TAXIS DU 3 MAI 2023

M. Hildbrand fait état des statistiques de contrôles établies par la Brigade des taxis ayant eu lieu depuis le début de l'année, soit : 2 contrôles de nuit, 7 contrôles en journée, ce qui a engendré des rapports de dénonciations concernant 4 taxis concessionnés, 1 taxis B, 10 VTC avec autorisation et 3 taxis/VTC exogènes.

Pour terminer, M. Hildbrand revient brièvement sur l'émission « A bon entendeur » et indique que Taxi Services Sàrl a pris contact avec le chauffeur concerné et informé le journaliste du reportage. Il revient également sur l'article concernant les bombonnes paru dans le 24 heures. La question de la compétence pour sanctionner divise les juristes et selon l'issue, le SIT adaptera son règlement en conséquence.

Mme Kuonen souhaite savoir quel est le prérequis pour devenir chauffeur de taxi.

M. Hildbrand informe que les prérequis sont exclusivement fixés par la loi cantonale ; il faut avoir préalablement rempli les conditions cantonales qui sont des compétences en matière de conduite, de linguistique et de connaissance de réglementations cantonale et fédérale.

Mme Kuonen se demande si la réussite d'un examen topographique est toujours requise pour être chauffeur de taxi.

M. Hildbrand indique que lors des débats au Grand Conseil, il a été considéré qu'un tel examen n'était pas utile, ce compte tenu de l'évolution technologique. Le Comité de direction partage cette analyse et estime en outre qu'il pourrait s'avérer discriminatoire à l'égard des personnes peu à l'aise à l'écrit.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt la séance à 18h42 en remerciant les membres de leur participation.

Hors Assemblée

La prochaine séance du Conseil intercommunal des taxis a été fixée à la date suivante :

- Mercredi 4 octobre 2023 à 18h00, au même endroit.

Pour le conseil intercommunal :

Le vice-président

Jean-Claude Favre

La secrétaire

Liridona Salihi